

la hardiesse d'aller joindre le roi ; il en fut mieux reçu qu'il n'avait lieu de s'y attendre après ce qui s'était passé à Paris ; ses excuses furent prises pour meilleures qu'elle n'étaient, et le roi dissimulant son ressentiment, lui redonna ses bonnes grâces, il promit d'oublier le passé, et pour sceller en quelque manière cette amnistie, il lui donna le commandement général sur toute la gendarmerie de France ; il nomma le duc de Mayenne son frère pour commander l'armée en Dauphiné et rendit au duc de Nemours le gouvernement de Lyon en la manière que son père l'avait tenu. L'archevêque ne fut pas oublié dans la distribution de ses bienfaits ; il lui promit la garde des sceaux de France, lui donna l'entrée au conseil secret, ne l'ayant auparavant qu'en celui d'état, et lui fit espérer un chapeau de cardinal. Toutes ces grâces répandues avec profusion sur des sujets infidèles, ne servirent qu'à les noircir d'une plus grande ingratitudine et les rendre plus coupables.

Le duc de Mayenne, après avoir été nommé pour commander l'armée en Dauphiné contre les religionnaires, se rendit incessamment à Lyon. Cette armée ayant été affaiblie par ses pertes précédentes, il ne jugea pas à propos d'aller se mettre à sa tête, et s'arrêta dans cette ville sous prétexte d'attendre de nouveaux secours. Le séjour que ce duc y fit sans aucun dessein en apparence, devint nuisible aux Lyonnais ; car, au lieu d'aller s'opposer aux entreprises du duc de Savoie qui s'empara pour lors du marquisat de Saluces, il employa le temps à régaler ceux qui tenaient les premiers rangs dans cette ville ; attentif à plaire à tous, il n'épargnait ni les caresses, ni les promesses pour parvenir au but qu'il s'était proposé ; il ne s'était ouvert sans réserve qu'avec ceux que l'archevêque lui avait désignés comme déjà attachés au parti, se contentant d'insinuer aux autres, par des discours artificieux et couverts, les avantages qu'ils devaient attendre en s'unissant à la Ligue. Ces raisonnemens souvent répétés, débités avec un air de confiance et soutenus d'une apparence de bien public, firent une impression secrète sur un grand nombre et disposèrent insensiblement les esprits au changement. Pendant que le duc de Mayenne conduisait secrètement ses brigues dans cette ville, le roi convoqua les états à Blois ; les échevins voulant dresser les cahiers qui devaient y être présentés, firent publier au son de trompeite qu'il était permis à tous les habitans de donner des mémoires tels qu'ils jugeraient convenable pour le bien public, auxquels on aurait égard, et firent placer un tronc à l'entrée de l'Hôtel-de-Ville pour y être jetés. Ce moyen inusité ne produisit que des libelles diffamatoires et des pasquinades en rime et en prose, et ne répondit pas à l'attente des inventeurs qui y furent les premiers maltraités. Les députés qu'on choisit pour assister aux états furent Nicolas de Chaponay et Pierre Scarron, tous deux échevins. Cependant Mandelot informé de l'injustice que le roi lui avait faite en donnant son gouvernement au duc de Nemours, au préjudice de son gendre à qui il avait donné la survivance, fut pénétré de douleur de voir sa fidélité et ses services oubliés en un instant ; la crainte d'en être dépouillé même